## AR Prefecture

016-211603378-20230406-2023\_06\_04\_008-DE Reçu le 21/04/2023

## EX TRAIT DU REGISTRE

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

#### NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au En exercice Qui ont pris

CM

part à la délibération

15

15

12

Date de convocation: 1/04/2023 Date d'affichage: 07/04/2023 Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents: Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGE Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés: Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile,

Absent: M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BOUTET Frédérique.

Objet : délibération cession d'une partie d'un bien de village parcelle H 631 au profit de Mme Belly Marie-Thérèse.

Le 19/09/2022 l'ouverture des plis de la consultation des électeurs du village de la Charpétie indique que les 9 électeurs ont émis un avis favorable à la cession de la partie du bien de village parcelle cadastrée H 631. Après division et bornage 3 parcelles sont numérotées H 717, H718 et H 721 pour une contenance respective de 2a81, 4a31 et 0a77 soit une superficie totale de 7a89.

Pour rappel, lors de sa séance du 30/05/2022, le conseil a indiqué que le prix de vente de cette parcelle serait à  $1 \in \text{le } m^2$ , soit un prix de 789  $\in$  de terrain, et que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents demande à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à la vente ainsi que les actes notariés dont la rédaction est confiée à l'étude de Maître de Boysson, notaire à Confolens, Charente.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus, Pour extrait conforme en mairie le 07/04/2023, Le Maire David CHEVALIER,

